

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 00424

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Administration générale
Occupation du domaine public
Tél : 04 66 56 11 23
Réf : FB/LB/26.188

Objet : Autorisation de stationnement d'un taxi sur la voie publique -
Licence de chauffeur de taxi n°5 accordée à M. Cyril GONNARD, gérant de la
société EURL Taxi Cyril Go - changement de véhicule - modificatif porté à
l'arrêté municipal n°2021/00109 du 28 mai 2021 - abrogation de l'arrêté
n°2023/00581 du 29 septembre 2023

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et
suivants ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R221-10 et R 225-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n°2021/00109 du 28 mai 2021 portant autorisation de stationnement
d'un taxi sur la voie publique - licence de chauffeur de taxi n°5 accordée à M. Cyril
GONNARD, gérant de la société EURL Taxi Cyril Go - cession de licence, modifié par
l'arrêté n°2025/00134 du 14 mars 2025 ;

Vu l'arrêté municipal n°2023/00581 du 29 septembre 2023 portant autorisation de
stationnement d'un taxi sur la voie publique - Licence de chauffeur de taxi n°5 accordée à
M. Cyril GONNARD, gérant de la société EURL Taxi Cyril Go - changement de véhicule -
modificatif porté à l'arrêté municipal n°2021/00109 du 28 mai 2021 - abrogation de l'arrêté
n°2022/00106 du 3 mars 2022 ;

Considérant le mail de M. Cyril GONNARD, gérant de la société EURL Taxi Cyril Go, en
date du 28 mai 2026, par lequel il informe les services municipaux concernés qu'il procède
au changement de son véhicule de marque SEAT, modèle Tarraco, immatriculé GJ-145-JQ ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte ce changement de véhicule nécessaire à
la poursuite de son activité ;

ARRÊTE

L'arrêté municipal n°2023/00581 du 29 septembre 2023 est abrogé.

L'arrêté municipal n°2021/00109 du 28 mai 2021 est modifié comme suit :

SLOW

ARTICLE 1 :

A compter du 28 mai 2026, Monsieur Cyril GONNARD, gérant de la société EURL Taxi Cyril Go, domicilié 10 rue des Amandiers - 30300 Jonquières-Saint-Vincent, utilisera pour exercer son activité un véhicule de marque TESLA Model 3, immatriculé HK-919-WD.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n°2021/00109 du 28 mai 2021 demeurent sans changement et applicables.

ARTICLE 3 :

Monsieur le commissaire, chef de la circonscription de sécurité publique Alès - Saint-Christol les-Alès, Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le directeur de la police municipale d'Alès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 05 JUIN 2026

Le Maire
Christophe RIVENQ

